

Boudry, le 5 mai 2026

Communiqué de presse

Autorisation d'un essai de dissémination de pommes de terre cisgéniques : une décision injustifiée et sans bénéfice pour l'agriculture durable

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a autorisé aujourd'hui un essai de dissémination expérimentale d'une pomme de terre cisgénique via une procédure simplifiée. Cette décision soulève de sérieuses préoccupations : elle ne repose sur aucune base scientifique solide, concerne une variété peu pertinente pour la Suisse et s'inscrit dans un contexte marqué par des conflits d'intérêts et des enjeux de brevets.

Une procédure simplifiée sans justification scientifique

L'OFEV justifie la procédure simplifiée par un essai similaire autorisé en 2015. Pourtant, la comparaison ne tient pas : la variété testée aujourd'hui est différente, tout comme l'insertion du cisgène — un élément central dans l'évaluation des risques. En ignorant ces différences fondamentales, l'OFEV fait primer une logique politique sur l'analyse scientifique. Une approche préoccupante pour une autorité chargée de protéger l'environnement.

Un projet en décalage avec les promesses du génie génétique

Alors que les nouvelles techniques de génie génétique sont présentées comme indispensables pour répondre aux défis agricoles, ce projet n'y recourt même pas. Il s'appuie au contraire sur des méthodes anciennes et controversées. Ce paradoxe est d'autant plus frappant que le projet s'inscrit dans le cadre du programme CRISPS (PNR 84), censé développer des solutions innovantes pour une agriculture durable en Suisse.

Une variété inadaptée aux enjeux suisses

La variété « Innovator », au cœur de cet essai, illustre les limites du projet. Destinée à la production industrielle de frites, elle nécessite des apports élevés en azote et n'offre qu'une résistance limitée au mildiou. Elle est donc loin de répondre aux exigences d'une agriculture durable, économe en ressources et adaptée aux conditions suisses.

Conflits d'intérêts et dépendance aux brevets

Le projet soulève également des questions d'indépendance. Des partenaires suédois impliqués dirigent une entreprise active dans le domaine des nouvelles techniques génétiques, sans que ce conflit d'intérêts ne soit clairement exposé. Par ailleurs, le gène utilisé est breveté par l'Université de Wageningen, ce qui risque de restreindre l'accès aux ressources génétiques et de renforcer la dépendance vis-à-vis d'acteurs étrangers.

Une décision à revoir

L'ASGG s'oppose à cette autorisation et dénonce le manque de clarté sur plusieurs points essentiels. Elle appelle à une mise en œuvre cohérente de la stratégie « Sélection végétale 2050 » et à un renforcement significatif des investissements dans la sélection conventionnelle.

Une interpellation (26.3379) a été déposée au Conseil national afin d'obtenir des éclaircissements sur cette décision.

Pour toute question :

Dr Luigi D'Andrea, Secrétaire de l'Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique ASGG, l.dandrea@stopogm.ch, 077 400 70 43

Fabien Fivaz, Conseiller aux Etats, président de l'ASGG, fabien.fivaz@parl.ch, 078 740 06 51